

Bordereau attestant l'exactitude des informations - FORT DE FRANCE - 9721 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 02/10/2024 - 8243 - 1987 B 00023 - 340 357 052 - AGS
MARTINIQUE

Désignation de l'entreprise : **ARL A 3-3 MARTINIQUE**Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**Adresse de l'entreprise : **PARC D'ARMES ROUTE DE LA MER 97210 LA MENTON**Durée de l'exercice précédent : **12**Numéro SIRET : **3 40 3 57 5 20 0 0 4 21**

Neant

				Exercice N clos le :		N-1	
				31/12/2023		31/12/2022	
				N° 3		N° 4	
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
		Frais d'établissement *	AB				
		Frais de développement *	CX				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 262	4 262		
		Fonds commercial (1)	AH	259 163		259 163	259 163
		Autres immobilisations incorporelles	AJ				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
		Terrains	AN	120 251		120 251	120 251
		Constructions	AP	4 200 307	1 264 698	2 935 608	3 127 554
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	33 621	27 391	6 229	7 263
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	AT	301 114	251 204	49 909	46 206
		Immobilisations en cours	AV				6 550
		Avances et acomptes	AX				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
		Autres participations	CU				
		Créances rattachées à des participations	BB				
		Autres titres immobilisés	BD				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Prêts	BF				
		Autres immobilisations financières *	BH	99 444		99 444	91 445
	TOTAL (II)		BJ	5 018 164	1 547 558	3 470 606	3 658 435
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	93 251		93 251	88 506
		En cours de production de biens	BN				
		En cours de production de services	BP				
		Produits intermédiaires et finis	BR				
		Marchandises	BT				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	112 878	47 100	65 778	144 227
		Autres créances (3)	BZ	61 667		61 667	25 872
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD				
Comptes de régularisation	CHARGES	Disponibilités	CF				
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	19 524		19 524	24 330
	TOTAL (III)		CJ	287 321	47 100	240 221	282 936
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecart de conversion actif *	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		CO	5 305 486	1 594 658	3 710 827	3 941 371
Renseignements complémentaires		1. Renseignements sur les immobilisations financières		CP	2. Renseignements sur les stocks		
Clause de réserve de propriété *		Immobiliations		Stocks		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2012

Exercice N

Designation de l'entreprise : SARL A. J. P. MARTINELLI			Neant	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont verse	395 968)	DA	395 968 395 968
	Primes d'émission de fusion d'apport		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC	
	Reserve légale (3)		DD	39 596 39 596
	Reserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*	FJ	DG	
	Report à nouveau		DH	3 770 1 554
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	58 795 101 207
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
TOTAL (I)			DI	498 130 538 327
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	136 500
	TOTAL (III)		DR	136 500
DETTES (+)	* Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	575 416 689 881
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	FI	DV	2 120 651 2 071 604
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	38 904 59 417
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	193 216 199 287
	Dettes fiscales et sociales		DY	51 613 76 921
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	232 896 166 140
	Compte régularisé		EB	3 293
TOTAL (IV)			FC	3 212 697 3 266 544
Ecart de conversion passif* (V)			ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 710 827 3 941 371
REVENUS	(1) Ecart de réévaluation non incorporé au capital		IB	
	(2) Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
	(2) Dont : écart de réévaluation libre		ID	
	(2) Dont : Réserve de réévaluation (1975)		IE	
	(3) Dont : réserve spéciale des provisions à long terme *		IF	
	(4) Dont : et produits constatés d'avance à moins d'un an		IG	2 401 263 2 464 088
	(5) Dont : courants bancaires, courants et soldes créditeurs de banques et C.C.P.		IH	132 117 77 214

* Les provisions pour risques et charges sont évaluées à la clôture de l'exercice.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUE							Néant ☐ *			
		Exercice N						Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	500	FB		FC	500	558		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF			
			FG	651 140	FH	2 191 925	FI	2 843 065	3 063 559	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	651 640	FK	2 191 925	FL	2 843 565	3 064 117		
	Production stockée*				FM					
	Production immobilisée*				FN					
	Subventions d'exploitation				FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	149 900	4 800			
	Autres produits (I) (11)				FQ					
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 993 465	3 068 917	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	29 822	89 491	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(4 745)	(6 848)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 676 349	1 694 186	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	69 151	66 095	
	Salaires et traitements*						FY	621 060	634 671	
	Charges sociales (10)						FZ	170 096	177 789	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations	- dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al. 3 du CGI) ☐ HS)				GA	229 247	225 208	
			- dotations aux provisions*				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	2 000	4 600
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 792 982	2 885 194	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	200 482	183 722		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	39 661	33 431	
	Différences négatives de change						GS	1	2	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	39 663	33 433	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(39 663)	(33 433)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	160 819	150 289		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.G.S. MARTINIQUE</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	12 888	7 197
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	12 888	7 197
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	75 223	65
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	75 223	65
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(62 334)	7 132
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	39 690	56 214
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 006 354	3 076 115
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 947 559	2 974 907
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	58 795	101 207
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
	(3) Dont { Crédit bail mobilier * Crédit-bail immobilier	IG		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IJ		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	RC		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5	A1		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A4		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	aide CGSS-produit à recevoir			2 100
	reprise provision devenue sans objet			10 200
régularisation divers clients			300	
régularisation sur assurance			40	
intérêts reçus sur client contentieux			19	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation

1 / 1

31/12/2023

régularisation divers comptes
--

Produits

indemnités versés suite à condamnation sur un litige

88

75 134

228

Désignation de l'entreprise										SARL A.G.S. MARTINIQUE										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations													
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste											
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9										
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	263 425	KE		KF										
CORPORELLES	Terrains								KG	120 251	KH		KI										
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9					KJ	3 825 598	KK		KL										
				MI					KM	234 921	KN		KO										
		Sur sol d'autrui	Dont Composants						KP	115 037	KQ		KR	24 750									
				M2					KS	32 641	KT		KU	980									
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *								KV	66 276	KW		KX	7 076									
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								KY	186 468	KZ		LA										
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								LB	34 129	LC		LD	7 163								
		Matériel de transport *								LE		LF		LG									
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LH	6 550	LI		LJ									
	Emballages récupérables et divers *								LK		LL		LM										
	Immobilisations corporelles en cours								LN	4 621 874	LO		LP	39 969									
	Avances et acomptes																						
	TOTAL III																						
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T											
Autres participations						8U		8V		8W													
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS													
Prêts et autres immobilisations financières						IT		IU	91 445	IV	7 999												
TOTAL IV						LQ		LR	91 445	LS	7 999												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG		OH	4 976 745	OJ	47 969												
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence									
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IX		CO		D0		D7										
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	263 425	IW												
CORPORELLES	Terrains						IP		LX	120 251	LY		LZ										
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA	3 825 598	MB		MC										
			Sur sol d'autrui				IR		MD	234 921	ME		MF										
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG	139 787	MH		MI										
			Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	33 621	MK		ML								
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers						IU		MM	73 352	MN		MO									
		Matériel de transport						IV		MP	186 468	MQ		MR									
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS	41 293	MT		MU									
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX										
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ	6 550	NA		NB										
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF										
	TOTAL III						IV		NG	6 550	NH	4 655 294	NI										
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			OU		M7		OW										
		Autres participations				IO			OX		OY		OZ										
		Autres titres immobilisés				II			2B		2C		2D										
Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E		2F	99 444	2G												
TOTAL IV				I3			NJ		NK	99 444	2H												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4			OK	6 550	OL	5 018 164	OM												

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.G.S. MARTINIQUE										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	4 262	PF		PG		PH	4 262	
TOTAL I			RK	4 262	RM		RN		RO	4 262	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM	912 049	PN	191 279	PO		PQ	1 103 329	
	Sur sol d'autrui		PR	119 965	PS	19 152	PT		PU	139 117	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	15 987	PW	6 264	PX		PY	22 251	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	25 377	QA	2 014	QB		QC	27 391	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	24 706	QE	5 937	QF		QG	30 643	
	Matériel de transport		QH	183 641	QI	1 432	QJ		QK	185 074	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	32 320	QM	3 166	QN		QO	35 487	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	1 314 047	QV	229 247	QW		QX	1 543 295	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			QY	1 318 310	QZ	229 247	QA		QB	1 547 558	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)					
							NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à évaluer					Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations					SP		SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.G.S. MARTINIQUE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R425	5S	5T425	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V136 500	5W	5X136 500	5Y	
	TOTAL II	5Z136 925	TV	TW136 925	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	incorporelles	6A	6B	6C	6D
		corporelles	6E	6F	6G	6H
		titres mis en équivalence	02	03	04	05
		titres de participation	9U	9V	9W	9X
		autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T58 500	6U2 000	6V13 400	6W47 100	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B58 500	TY2 000	TZ13 400	UA47 100	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C195 425	UB2 000	UC150 325	UD47 100
Dont dotations et reprises	d'exploitation	UE2 000	UF150 325			
	financières	UG	UH			
	exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39 1-5° du C.G.I.						10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire l'article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUE				Néant *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	99 444	UV		UW	99 444				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	112 878		112 878						
	Créance représentative de titres (Pourvoir pour détaxation prêts ou remis en garantie * (1) (2) (3))	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	200		200						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 245		2 245						
	Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	VM	16 523		16 523					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15 680		15 680					
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	17 864		17 864					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	9 153		9 153						
	Charges constatées d'avance	VS	19 524		19 524						
	TOTAUX		VT	293 514	VU	194 070	VV	99 444			
	REVENUS	(1) Montant des Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	132 117		132 117						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	443 298		170 769		272 529				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2 120 651		2 120 651						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	193 216		193 216						
Personnel et comptes rattachés		8C	6 282		6 282						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	37 808		37 808						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 184		1 184						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 337		6 337						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	232 896		232 896						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	3 173 793	VZ	2 901 263		272 529				
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	169 268	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUE		Néant		Exercice N, clos le : 31/12/2023	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 BIS)	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3 et 212 bis)*	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Moins-values nettes à long terme		imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		
			imposées au taux de 0 %		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		
			- Plus-values soumises au régime des fusions		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)
				SW	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro
				M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					YI
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3
TOTAL I				WR	333 905
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme	imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV
		imposées au taux de 0 %			WH
		imposées au taux de 19 %			WP
		imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW
		imputées sur les déficits antérieurs			XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				l6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)				XA
	Produit net des actions et parts d'intérêts :				ZX
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZY
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*				8 143
	Majoration d'amortissement*				XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2
		Zone franche urbaine TE (44 octies A)	OV	Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC
	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)				L5
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)				PA	
Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)				XC	
Zone de développement prioritaire (art. 44 septies bis)				PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle, simulateur de conduite (art. 39 decies E)	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)		YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)		YD		
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2
TOTAL II				XH	158 143
III. RÉSULTAT FISCAL					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	175 761
		déficit (II moins I)		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	175 761
				XO	

N° 2058-A

1 / 1

31/12/2023

Exercice N

Legend Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.G.S. MARTINIQUE</u>		Neant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209 II 2 du CGI) K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058 A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.G.S. MARTINIQUE										Néant ☐ *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC	1 554			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale - Autres réserves	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	101 207				Dividendes	ZE	98 992				
	Prélèvements sur les réserves			OE					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I			OF	102 762				Report à nouveau	ZG	3 770				
									(NB : Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	102 762			
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7				YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACQUIS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT	1 092 205		1 128 421				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	297 302			XQ	302 455		275 642				
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	6 045		1 408				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	3 422		4 069				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							VV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES				ST	272 220		284 643				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	1 676 349		1 694 186				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	23 665		20 501				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS				9Z	45 486		45 594				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	69 151		66 095				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	65 932		55 686				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ							
DIVERS	- Montant brut des salaires *							0B	619 139						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	0.50 %		0.50 %				
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG							
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe			JA				Plus-values à 15%	JK				Plus-values à 0%	JL	
								Plus-values à 19%	JM				Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble			JD				Plus-values à 15%	JN				Plus-values à 0%	JO	
								Plus-values à 19%	JP				Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH				N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUE

Néant ☒**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨**CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩****CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪**

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUE

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
		N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-3				
		N-4				
	1 ter et 1 quater du CGI)	N-5				
		N-6				
	(à préciser) au titre de :	N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

- ☐ Plus : valeurs de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

- ☐ Plus : valeurs d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUE

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② :

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ^① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC (art. 219 I a *sexies* 0 du CGI) ^① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①		Moins-values à 12,8 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ^③	Solde des moins-values à 12,8 % ^④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
		À 19 % ou à 15 % ^②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ^③	À 15 % ou 19 % ^④	^⑤	^⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUE				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUE		Néant ☐ *																				
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023																				
Durée en nombre de mois		12																				
DECLARATION DES EFFECTIFS																						
Effectifs moyens du personnel		YP	22.00																			
Dont apprentis		YF																				
Dont handicapés		YG																				
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL																				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																						
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 843 565																			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK																				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL																				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT																				
TOTAL 1		OX	2 843 565																			
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE																				
Subventions d'exploitation reçues		OF																				
Variation positive des stocks		OD	4 745																			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI																				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT																				
TOTAL 2		OM	4 745																			
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																						
Achats		ON	45 688																			
Variation négative des stocks		OQ																				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1 358 027																			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	5 153																			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	29 093																			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU																				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	197 544																			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY																				
TOTAL 3		OJ	1 635 507																			
IV Valeur ajoutée produite																						
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 212 803																		
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330 CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 212 803																			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X																			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	2 843 565																			
Effectifs au sens de la CVAE		EY																				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	10 482 574																			
Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	3	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	3
Date de cessation	HR			/		/		/		/					/		/					

Formulaire obligatoire
article 18 de l'ann. III au C.G.U.(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 (1)

1

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122023

N° SIRET 3 4 0 3 5 7 0 5 2 0 0 0 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.G.S. MARTINIQUE

ADRESSE (voie) PLACE D'ARMES-97232 LE LAME

CODE POSTAL 97232 VILLE LE LAMENTIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 : Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 24 748

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 : Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination MOBILITAS

N° SIREN (si société établie en France) 950026104 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 24 748

Adresse : N° 14 Voie r. Denis Papin

Code Postal 95250 Commune BEAUCHAMP Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS MINES

BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

BÉNÉFICES NON COMMERCIAUX (sur option)

A IDENTIFICATION

N° de
SARL NOUMEA ARCHIVES

6 rue Jean Chailier - PK4 B P. 958 98845 NOUMEA CEDEX

N° de
433173

N° RID 0 4 7 8 5 7 8 433173

B ACTIVITÉ

5 2 1 0 B
N° de
5210B

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (CF. NOTICE)

Régime fiscal
44 572 962

44 572 962

0

N° de
44 572 962

Tel: Fax:

Déposée le par

Délivré par les services fiscaux
Service d'enregistrement professionnel
13 rue de la Souffrance BP 102 98845 NOUMEA CEDEX
Tél: 25 81 11 11 Fax: 25 78 41
Métier: professionnels des services

Montant en €, compris de
la date de clôture de l'exercice

D RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS (IRVM) AU COURS DE L'EXERCICE

Montant des dividendes distribués au cours de l'exercice, y compris les dividendes distribués au cours de l'exercice précédent, et les dividendes distribués au cours de l'exercice précédent.

Montant des dividendes distribués au cours de l'exercice	
Montant des dividendes distribués au cours de l'exercice précédent	
Montant des dividendes distribués au cours de l'exercice précédent	

E RENSEIGNEMENTS SUR LES DIRIGEANTS (SA-SARL-SCI...) ET SUR LES ASSOCIÉS (SNC et ASSOCIATIONS)

NOM DE SACRANT (DIRIGEANT) DES ASSOCIÉS	Nom de part- proche	Revenus nets alloués au titre des dividendes	Quota part de résultat revenant à chaque associé
CHELM Bertrand (gerant non associé)		720000	
SNGCA			

F CRÉDITS D'IMPÔTS

Indiquez dans le tableau ci-dessous le montant des crédits d'impôt imputés

Article de crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt
Art 9.11	
Total	

Évaluer le montant des imputations et des crédits
imputés sur le produit ou les autres imputations ou les autres imputations
Facilitez-vous l'impôt et renseignez-vous sur internet avec le site www.4stgouv.fr

BILAN - ACTIF

1

RID

2

31/12/2022

		N°		N°		N°	
		A		A		A	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		5 542 038 00		5 542 038 00		36 225 00	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		138 503 552 00		138 503 552 00		26 266 442 00	
		63 331 705 00		63 331 705 00		4 747 925 00	
		208 500 00		0.00		208 500 00	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		7 600 000 00		0.00		7 600 000 00	
		215 185 795 00		176 326 703 00		38 859 092 00	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		3 683 799 24		0.00		3 683 799 24	
		2 000 00		0.00		2 000 00	
		36 236 409 54		3 052 337 00		33 184 072 54	
		119 411 276 77		0.00		119 411 276 77	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		9 204 743 00		0.00		9 204 743 00	
		1 237 354 00		0.00		1 237 354 00	
		169 775 582 55		3 052 337 00		166 723 245 55	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		0.00		0.00		0.00	
		384 961 377 55		179 379 340 00		205 582 337 55	
		0					
						0.00	

BILAN PASSIF

2

N 850

		N 850	
		1990	1991
CAPITAUX PROPRES	Capital	1 000 000,00	1 000 000,00
	Reserves	0,00	0,00
	Provisions	0,00	0,00
	Autres	0,00	0,00
	Primes	23 154 712,00	23 154 712,00
	Plus-values	0,00	0,00
	Moins-values	0,00	0,00
	Dotations	0,00	0,00
	Reprises	0,00	0,00
	Dotations	0,00	0,00
	Reprises	0,00	0,00
	Dotations	0,00	0,00
	Reprises	0,00	0,00
	Dotations	0,00	0,00
	Reprises	0,00	0,00
		111 278 961,07	77 252 212,00
Autres fonds propres	Capital	0,00	0,00
	Reserves	0,00	0,00
	Provisions	0,00	0,00
	Autres	0,00	0,00
	Primes	0,00	0,00
	Plus-values	0,00	0,00
	Moins-values	0,00	0,00
	Dotations	0,00	0,00
	Reprises	0,00	0,00
	Dotations	0,00	0,00
	Reprises	0,00	0,00
	Dotations	0,00	0,00
	Reprises	0,00	0,00
	Dotations	0,00	0,00
	Reprises	0,00	0,00
		2 863 962,00	5 814 773,00
DEBITES	Capital	0,00	0,00
	Reserves	34 005 548,48	45 203 190,00
	Provisions	0,00	0,00
	Autres	0,00	0,00
	Primes	0,00	0,00
	Plus-values	0,00	0,00
	Moins-values	0,00	0,00
	Dotations	0,00	0,00
	Reprises	0,00	0,00
	Dotations	0,00	0,00
	Reprises	0,00	0,00
	Dotations	0,00	0,00
	Reprises	0,00	0,00
	Dotations	0,00	0,00
	Reprises	0,00	0,00
		91 439 414,48	92 558 618,00
TOTAL GENERAL		205 582 337,55	175 625 603,00
RESERVES	Capital	0,00	0,00
	Reserves	0,00	0,00
	Provisions	0,00	0,00
	Autres	0,00	0,00
	Primes	0,00	0,00
	Plus-values	0,00	0,00
	Moins-values	0,00	0,00
	Dotations	0,00	0,00
	Reprises	0,00	0,00
	Dotations	0,00	0,00
	Reprises	0,00	0,00
	Dotations	0,00	0,00
	Reprises	0,00	0,00
	Dotations	0,00	0,00
	Reprises	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

3

Registration de l'entreprise

N° RID

		Exercice clos le			Exercice clos le
		Nouvelle Calédonie	Exportations	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Produits de ventes	F 2 357 918 00	F	2 357 918 00	2 289 779 00
	Produits de services	N	B	0 00	12 642 00
	Produits de location	F	F		
	Produits de sous-traitance	D	F		
	Produits de gestion	F 258 057 194 00	F	258 057 194 00	302 098 836 00
	Produits de participation	G 260 415 112 00	H 0 00	260 415 112 00	304 401 256 00
	Produits de cession				
	Produits de cession				
	Produits de cession				
	Produits de cession				
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges de personnel				
	Charges de personnel				
	Charges de personnel				
	Charges de personnel				
	Charges de personnel				
	Charges de personnel				
	Charges de personnel				
	Charges de personnel				
	Charges de personnel				
	Charges de personnel				
I RESULTAT D'EXPLOITATION (III)					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers				
	Produits financiers				
	Produits financiers				
	Produits financiers				
	Produits financiers				
	Produits financiers				
	Produits financiers				
	Produits financiers				
	Produits financiers				
	Produits financiers				
2 RESULTAT FINANCIER (IV)					
3 RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (IIIV-VI)					

Données prises en compte pour l'exercice 2010 : 1. Montants des produits et charges d'exploitation 2. Montants des produits et charges financières

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

4

\ Rii)

[illegible]

IMMOBILISATIONS

5

N RD

Ne
am

CORPUS		AMORTISSEMENTS		TOTAL		TOTAL	
CORPUS	TOTAL I	0	0	0	0	0	0
	TOTAL II	5 765 738.00	0	5 765 738.00	0	0.00	0.00
		0.00	0	0.00	0	0.00	0.00
		0.00	0	0.00	0	0.00	0.00
		0.00	0	0.00	0	0.00	0.00
		0.00	0	0.00	0	0.00	0.00
		138 722 592.00	0	138 722 592.00	0	238 000.00	238 000.00
		42 528 047.00	0	42 528 047.00	0	111 500.00	111 500.00
		12 956 790.00	0	12 956 790.00	0	0.00	0.00
		1 304 111.00	0	1 304 111.00	0	0.00	0.00
CORPUS		0.00	0	0.00	0	0.00	0.00
		0.00	0	0.00	0	208 500.00	208 500.00
		0.00	0	0.00	0	0.00	0.00
	TOTAL III	202 063 908.00	0	202 063 908.00	0	881 039.00	881 039.00
		0.00	0	0.00	0	0.00	0.00
		0.00	0	0.00	0	0.00	0.00
		0.00	0	0.00	0	0.00	0.00
		0.00	0	0.00	0	0.00	0.00
	TOTAL IV	7 776 300.00	0	7 776 300.00	0	0.00	0.00
	TOTAL GENERAL I + II + III + IV	215 605 946.00	0	215 605 946.00	0	881 039.00	881 039.00

CORPUS		AMORTISSEMENTS		TOTAL		TOTAL	
CORPUS	TOTAL I	0	0	0	0	0	0
	TOTAL II	223 700.00	5 542 038.00	5 765 738.00	0	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00	0	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00	0	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00	0	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00	0	0.00	0.00
		449 040.00	138 503 552.00	139 000 000.00	0	0.00	0.00
		197 393.00	42 442 154.00	42 639 547.00	0	0.00	0.00
		12 956 790.00	12 956 790.00	25 913 580.00	0	0.00	0.00
		254 751.00	7 932 761.00	8 187 512.00	0	0.00	0.00
CORPUS		0.00	0.00	0.00	0	0.00	0.00
		0.00	208 500.00	208 500.00	0	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00	0	0.00	0.00
	TOTAL III	901 190.00	202 043 757.00	202 944 947.00	0	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00	0	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00	0	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00	0	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00	0	0.00	0.00
	TOTAL IV	86000	176 300.00	262 300.00	0	0.00	0.00
	TOTAL GENERAL I + II + III + IV	1 304 111.00	215 185 795.00	216 489 906.00	0	0.00	0.00

5

120

105

—

SECTION 1: MOVEMENTS OF THE EARTH: 30

[illegible][illegible]

© 2000 Blackwell Science Ltd *Journal of Internal Medicine* 247: 105–112

Figure 1. A schematic diagram of the experimental setup. The subject is seated in a chair, viewing a screen displaying a target (a red dot) and a starting point (a black dot). The subject's hand is positioned at the starting point, and the distance between the starting point and the target is indicated by a horizontal line. The subject is instructed to move their hand from the starting point to the target.

Journal of Management Education 30(1)

[illegible]

1. $\frac{1}{2} \times \frac{1}{2} = \frac{1}{4}$

[illegible][illegible]
$$\mathbf{A} = \begin{bmatrix} 1 & 2 & 3 \\ 2 & 3 & 4 \\ 3 & 4 & 5 \end{bmatrix}, \quad \mathbf{B} = \begin{bmatrix} 1 & 2 & 3 \\ 2 & 3 & 4 \\ 3 & 4 & 5 \end{bmatrix}$$

Figure 6

1000

[illegible]

Figure 1 is a schematic representation of the experimental design. It consists of four panels arranged horizontally. Each panel shows a horizontal line with a central point labeled 'N'. In the second, third, and fourth panels, there are additional points labeled 'N1' and 'N2' on either side of the central point 'N'. The panels are labeled '1', '2', '3', and '4' at the bottom.

x

[illegible]

7

NAME _____

[illegible]

11

TABLE 1. PARTICIPATION IN EDUCATION DURING SCHOOL-LEAVING YEAR BY SEX AND PARTICIPATION PREVIOUS YEAR

[illegible]

REFERENCES AND NOTES

Description		12	8
V			
P			3.84
Z			
K			
		/R	

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALEES

12

12/01/2014 10:00:00

N RED

A DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et description des éléments (col. 1)	Valeur d'origine (col. 2)	Valeur nette résiduelle (col. 3)	Coût d'acquisition primitif (col. 4)	Valeur nette résiduelle (col. 5)	Valeur résiduelle (col. 6)
1 MAR Logiciel	223700		223700		0
2 MAR Matériel	449040		449040		0
3 MAR install	197393		197393		0
4 MAR Mat bureau	254757		254757		0
5					0
6					0
7					0
8					0
9					0
10					0
11					0
12					0

B DETERMINATION DES PLUS VALEES ET MOINS VALEES REALISEES

Données des plus et moins-values réelles

Nature et description des éléments (col. 1)	Valeur d'origine (col. 2)	Valeur nette résiduelle (col. 3)	Coût d'acquisition primitif (col. 4)	Valeur nette résiduelle (col. 5)	Valeur résiduelle (col. 6)
1			0	0	
2			0	0	
3			0	0	
4			1	1	
5			0	0	
6			0	0	
7			0	0	
8			0	0	
9			0	0	
10			0	0	
11			0	0	
12			0	0	

Autres éléments

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 14 de la colonne 11)
 CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 14 de la colonne 12)

(A)

(B)

NB : Si cet état est insuffisant, joindre un état du même modèle et du même format.

ALLOCATION DES PLUS VALEURS À COURT TERME ET DES PLUS VALEURS DE LONGUE DURÉE

13 No. 101 1

100

[illegible]

Figure 1 is a schematic representation of the experimental design. It is divided into two main sections: 'Pretest' and 'Main Experiment'. The 'Pretest' section includes a 'Pretest' box with a 'Pretest' label and a 'Pretest' box with a 'Pretest' label. The 'Main Experiment' section includes a 'Main Experiment' box with a 'Main Experiment' label and a 'Main Experiment' box with a 'Main Experiment' label. The figure shows a flowchart of the experimental design, including the sequence of events and the timing of the pretest and main experiment.

14

100

$$A = \begin{pmatrix} 1 & 0 & 0 \\ 0 & 1 & 0 \\ 0 & 0 & 0 \end{pmatrix} \quad B = \begin{pmatrix} 0 & 0 & 0 \\ 0 & 0 & 0 \\ 0 & 0 & 0 \end{pmatrix}$$
[illegible]

What is $\mathcal{H}_\infty$ norm of the system? $\mathcal{H}_\infty$ norm of the system is the maximum singular value of the transfer function matrix. The $\mathcal{H}_\infty$ norm of the system is the maximum singular value of the transfer function matrix. The $\mathcal{H}_\infty$ norm of the system is the maximum singular value of the transfer function matrix.

100
99
98
97
96
95
94
93
92
91
90
89
88
87
86
85
84
83
82
81
80
79
78
77
76
75
74
73
72
71
70
69
68
67
66
65
64
63
62
61
60
59
58
57
56
55
54
53
52
51
50
49
48
47
46
45
44
43
42
41
40
39
38
37
36
35
34
33
32
31
30
29
28
27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

RESERVE SPECIALE DES PLUS VALEURS A LONG TERME

15

$$\lambda_1(t) = \lambda_2(t) = \lambda_3(t) = \lambda_4(t) = 1$$

2

'

10

1

1

}

—

—

1

1.

3

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

16

Voir notice

Désignation de l'entreprise

N° RID: _____

A- FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MEUX REMUNÉRÉES : v. notice 1)

NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
REMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES					Frais de voyage et déplacements	DEPENSES ET CHARGES		
Montant des rémunérations nettes	Montant des indemnités et allocations diverses	Montant des avantages en nature	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (logement, chauffage, etc.)	Autres avantages		Aux familles et autres biens	Aux dépenses d'exploitation	Montant total (S 4 N)
1					0			0
2					0			0
3					0			0
4					0			0
5					0			0
6					0			0
7					0			0
8					0			0
9					0			0
10					0			0
					0			0

B- AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets d'usage spécialement pour le public, dont le calcul annuel ne dépasse pas 100 000 F C.F.P. par bénéficiaire (toutes taxes comprises).

Frais de réception y compris les frais de restaurant et de spectacles qui sont à la charge de l'entreprise et dont la charge lui incombe en raison de son statut ou de son rôle, ainsi que les frais de représentation et de publicité des entreprises étrangères et entreprises bénéficiaires de l'aide publique.

C- ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

Total des dépenses		Bénéfices imposables	
de l'exercice précédent	0	de l'exercice précédent	
de l'exercice précédent		de l'exercice précédent	

RELEVÉ DE FRAIS DE SIÈGE.

17

A- RELEVÉ DE FRAIS ET CHARGES ACQUITTÉS A TITRE DE FRAIS DE SIEGE (1)

Nature des frais et charges	Montant hors taxes
1. Salaires	S1
2. Salaires d'agents	S2
3. Pensions et indemnités de retraite et de chômage	S3
4. Indemnités	S4
5. Total	S5
6. Montant des cotisations sociales	0

B- EVOLUTION DES DEPENSES PAR RAPPORT AUX BENEFICES REALISES

Evolution des benefices			Evolution frais et charges acquittées à titre de frais de siege		
Montant des dépenses des dépenses imputées des dépenses affectées	Montants des dépenses des dépenses imputées des dépenses affectées	Montants des S ₁ S ₂ S ₃ S ₄ S ₅	Montants des dépenses des dépenses imputées des dépenses affectées	Montants des dépenses des dépenses imputées des dépenses affectées	Montants des S ₁ S ₂ S ₃ S ₄ S ₅
					0

1. L'impact des actions des différents intervenants sur les milieux aviaires en Nouvelle-Calédonie, les supports de la connaissance scientifique et les actions de suivi et de gestion. Nouvelle-Calédonie, Centre de protection des oiseaux, 2000, 100 pages.

AGS MARTINIQUE
SARL au capital de 395 968 Euros
Siège social : ZI Place d'Armes 97232 LE LAMENTIN

RCS B 340 357 052

PROCES-VERBAL DES DECIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 27 JUIN 2024

L'an **deux mille vingt-quatre** et le **vingt-sept juin** à dix heures (heure locale),

L'associé unique, la SA MOBILITAS, représentée par Monsieur Cédric CASTRO, Président du Directoire, dûment habilité, propriétaire des **24.748 parts** composant la totalité du capital social de la SARL AGS MARTINIQUE,

Ayant délibéré sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation des comptes clos au **31 décembre 2023** et quitus au gérant
- Affectation du résultat d'exercice
- Convention visée à l'article L 223-19 du code de commerce
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION :

L'associé unique approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe,

Arrêtés le **31 décembre 2023** tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne au gérant quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 décembre 2023**.

DEUXIEME DECISION :

Conformément à la proposition de la gérance, l'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **58.795,19 euros** au compte report à nouveau.

Il est rappelé que la société a distribué, au cours des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

<i>Dividendes</i>	<i>Exercices</i>	<i>Distribution globale /€</i>	
2023	2022	98.992	Eligible à l'abattement de 40%
2022	2021	138.589	Eligible à l'abattement de 40%
2021	2020	123.740	Eligible à l'abattement de 40%

TROISIEME DECISION :

L'associé unique, approuvant la proposition du gérant, décide de prélever sur le compte report à nouveau la somme de **61.870 euros**, pour servir un dividende de **2,50 euros** par action. Ces dividendes seront payables à compter de ce jour.

QUATRIEME DECISION :

L'associé unique déclare que les conventions, visées à l'article L223-19 du code de commerce précédemment conclu, ont continué leurs effets.

CINQUIEME DECISION :

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

SA MOBILITAS

Représentée par Cédric CASTRO

